

AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

Commissaires aux Comptes

Benoist COURANT

Erwan LE GOFF

Stéphane MORVAN

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN

10 RUE ABBE CONAN

29100 POUILLAN SUR MER

SOCOGE C AUDIT

3 bis rue Felix Le Dantec

CS 50003

29 018 Quimper Cedex

02 98 10 26 00

lgma@socogec.com

www.socogec.com

SARL au capital de 10 140 €

RCS QUIMPER 444 601 397

SIRET 444 601 397 00029

TVA : FR77444601397

ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN

SOMMAIRE

1. **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

2. **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN

10 RUE ABBE CONAN

29100 POUILLAN SUR MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association Ulamir Centre Social du Goyen

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

4

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode », qui expose l'impact sur les comptes annuels du changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouvel ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

AK

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 20 mai 2026

Sarl L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Benoist COURANT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	6 401	5 521	880	880		
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	151 300	129 943	21 357	34 462	-13 105	-38.03
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30		30	30		
Total II		157 731	135 464	22 268	35 373	-13 105	-37.05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	58 258		58 258	9 333	48 925	524.21
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	90 978	2 814	88 164	129 706	-41 543	-32.03
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	460 182		460 182	387 811	72 371	18.66
Total III		609 418	2 814	606 604	526 851	79 753	15.14
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		767 149	138 278	628 872	562 223	66 648	11.85

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	317 485		239 149		78 336	32.76
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	58 424		78 336		-19 913	-25.42
	Situation nette (sous total)	375 909		317 485		58 424	18.40
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	14 806		27 454		-12 648	-46.07
	Provisions réglementées						
	Total I	390 715		344 940		45 775	13.27
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	28 203		40 911		-12 708	-31.06
	Total III	28 203		40 911		-12 708	-31.06
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	71 193		61 034		10 159	16.64
	Total IV	71 193		61 034		10 159	16.64
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	40 050		27 987		12 063	43.10
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	98 646		81 204		17 442	21.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	65		6 147		-6 082	-98.94
	Produits constatés d'avance						
	Total V	138 760		115 338		23 422	20.31
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	628 872		562 223		66 648	11.85

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

138 760 115 338

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 592		3 420		-828	-24.20
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	32 041				32 041	
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	363 414		315 297		48 117	15.26
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	480 588		470 068		10 520	2.24
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			50 711		-50 711	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	40 911		18 505		22 406	121.08
Autres produits	3 372		355		3 017	850.43
Total I	922 917		858 355		64 562	7.52
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	32 041				32 041	
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	185 248		191 596		-6 348	-3.31
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	15 371		12 199		3 172	26.01
Salaires et traitements	447 598		418 342		29 256	6.99
Cotisations sociales	130 192		117 713		12 480	10.60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 337		15 921		-584	-3.67
Dotations aux provisions	12 973		8 207		4 766	58.07
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	28 203		24 961		3 242	12.99
Autres charges	2 870		3 069		-200	-6.50
Total II	869 833		792 008		77 825	9.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	53 084		66 347		-13 263	-19.99

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		5 339		5 686	-346	-6.09
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		5 339		5 686	-346	-6.09
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		5 339		5 686	-346	-6.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		58 424		72 033	-13 609	-18.89
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				15 512	-15 512	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				9 209	-9 209	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				6 303	-6 303	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		928 257		879 553	48 704	5.54
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		869 833		801 217	68 617	8.56
5. EXCEDENT OU DEFICIT		58 424		78 336	-19 913	-25.42

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les échanges avec le " Groupement Achat Pouldergat " ont été comptabilisés dans la rubrique " Ventes marchandises ". Il n'y a pas d'impact sur le résultat car aucune marge n'est dégagée par ces opérations.

Les soldes des dettes des " Mairie " ont été reclassés dans les " soldes clients " au lieu des " produits à recevoir ".

Application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la modernisation des états financiers et à la restructuration du Plan Comptable Général, la société applique les nouvelles dispositions pour l'exercice ouvert le 01 janvier 2025.

Ce règlement a principalement pour objet :

- " la clarification et la simplification de la présentation des états financiers,
- " la réorganisation de certaines dispositions du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'application de ce règlement n'a pas entraîné de modification des méthodes comptables de la société et n'a pas eu d'impact significatif sur le bilan, le compte de résultat et le résultat de l'exercice.

Pour assurer la comparabilité, les informations présentées en annexe sont conformes à la terminologie et aux prescriptions du nouveau Plan Comptable Général issu de l'ANC 2022-06.

Pour l'exercice 2025 :

Les transferts de charges ont été comptabilisés pour 3 372 en Autres Produits.

La quote part de subvention investissement ont été comptabilisées pour 12 648 en Subventions d'Exploitation.

Les remboursements de formation ont été comptabilisés pour 4 808 en moins des Charges Externes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 401		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 739		2 032
Installations générales agencements aménagements divers	7 652		
Matériel de transport	95 542		200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 135		
TOTAL	149 068		2 232
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	155 499		2 232

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 401	6 401
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 771	6 771
Installations générales agencements aménagements divers			7 652	7 652
Matériel de transport			95 742	95 742
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 135	41 135
TOTAL			151 300	151 300
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL			157 731	157 731

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		6 401			6 401
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 425	1 479		3 904
Installations générales agencements aménagements divers		7 652			7 652
Matériel de transport		68 913	11 405		80 318
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		34 735	2 453		37 188
TOTAL		113 725	15 337		129 062
TOTAL GENERAL		120 127	15 337		135 464
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 479				
Matériel de transport	11 405				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 453				
TOTAL	15 337				
TOTAL GENERAL	15 337				

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	40 911		40 911			28 203	
ATELIER NUMERIQUE	3 950		3 950				
MIEUX MANGER POUR TOUS	12 000		12 000				
ATELIER NUMERIQUE	2 671		2 671				
TRAIT D'UNION	12 390		12 390				
MIEUX MANGER POUR TOUS	9 900		9 900			15 228	
TRAIT D'UNION						12 000	
MIEUX MANGER POUR TOUS						975	
CAFE SENIORS							
TOTAL	40 911		40 911			28 203	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	61 034	10 159			71 193
TOTAL	61 034	10 159			71 193

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		2 814			2 814
TOTAL		2 814			2 814
TOTAL GENERAL	61 034	12 973			74 007
Dont dotations et reprises d'exploitation		41 176			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	30	
Autres créances clients	58 258	58 258	
Débiteurs divers	90 978	90 978	
TOTAL	149 266	149 266	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	40 050	40 050		
Personnel et comptes rattachés	51 803	51 803		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 558	43 558		
Autres impôts taxes et assimilés	3 285	3 285		
Autres dettes	65	65		
TOTAL	138 760	138 760		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 6 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	90 617
Total	90 617

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	90 617
Total	90 617

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 795
Dettes fiscales et sociales	68 805
Total	79 600

Subventions d'équipement

Pas de mouvement sur l'exercice 2025.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat a été valorisé de la façon suivante :
3 466 heures par le taux du SMIC chargé soit 12.30 € pour un total de 42 632 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 71 193 €. Cet engagement a été comptabilisé.

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- table de mortalité INSEE 2016-2018
- taux d'actualisation 3.96 %

ASSOCIATION ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN

RUE ABBE CONAN

29100 POUILLAN SUR MER

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux membres de l'Association ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à QUIMPER, le 20 mai 2026

SARL L.G.M.A.

Commissaire aux Comptes
Représentée par Benoist COURANT

